



Public Visé

Tout professionnel exerçant dans le champ de l'accompagnement familial : les médiateurs familiaux, les professionnels du champ social, judiciaire, psychologique, de la santé, de l'enseignement, de l'éducation...



Coût

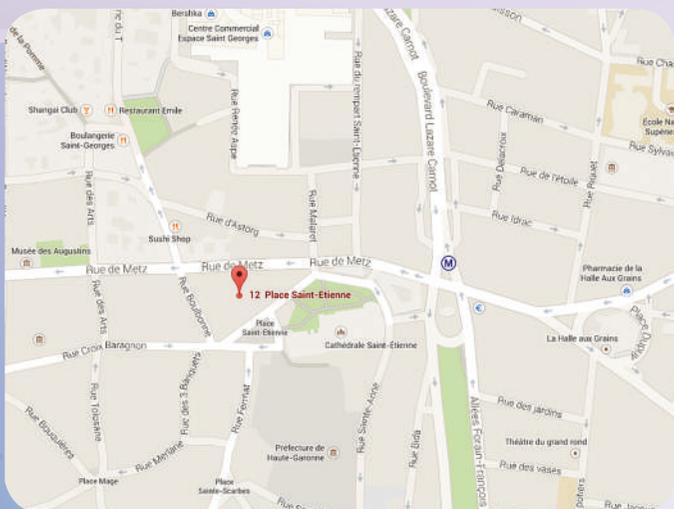
Les frais d'inscription sont d'un montant de 30€.



Validation

Une attestation de présence sera remise lors de la journée.

Comment trouver ALARIC/CPAM de Toulouse



Amphithéâtre ALARIC/CPAM de Toulouse

12, place Saint Etienne
31000 TOULOUSE

Métro : Esquirol ou François Verdier

Parking : François Verdier et Saint Etienne

Renseignements et inscriptions

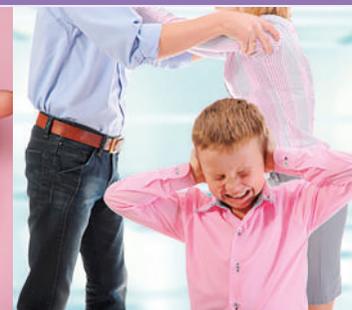
Tél. : 05 62 48 59 59 Fax: 05 62 48 59 58

Courriel : info@accueillefamille.org

L'Association Accueil & Famille et la CNAPE
Vous proposent une journée d'étude le

Vendredi 12 Juin 2015

*La vérité sort-elle
toujours de la bouche des enfants ?*



Adresse postale : BP 23060, 31025 TOULOUSE, Cedex 3
Siège Social : 5 Rue CHAMPÊTRE, 31300 TOULOUSE.
N° SIRET : 776 939 027 00046 Code FINESS : 310784855

CNAPE
www.cnape.fr

Convention
Nationale
des Associations
de Protection
de l'Enfant

*La vérité sort elle toujours de la bouche des enfants ?
Violences intrafamiliales...
Aliénation parentale...
Comment comprendre et évaluer les situations pour
accompagner les enfants et les familles ?*

Sujet de droit, l'enfant a longtemps été réduit au silence, sous couvert de la protection dont il faisait l'objet. Le développement de la psychologie de l'enfant a eu pour incidence une évolution du Droit, notamment par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui lui confère un statut. Mais si l'enfant a « le droit » d'exprimer ses besoins, sa parole peut-elle faire loi dans le cadre de la séparation de ses parents ?

En France, aujourd'hui 43% des enfants de parents séparés n'ont plus de relation avec un de leurs deux parents. Cependant la Loi du 4 mars 2002 affirme le principe de la coparentalité et le fait que l'enfant ait besoin de relations suivies avec chacun de ses deux parents, conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Depuis 2007 l'enfant mineur peut demander à être entendu par le Magistrat, mais quelle est, alors la place de sa parole ? Englué dans le conflit de ses parents l'enfant peut prendre parti et couper la relation avec l'un de ses deux parents par loyauté pour le parent avec lequel il vit au quotidien.

Dans quel cadre peut-il exprimer ses besoins, comment éviter l'influence de l'un des parents, comment permettre à l'enfant de sortir de cette position d'enjeu ?

Comment démêler ce qui est de sa « demande » de ce qui est de « son intérêt » ?

Comment soutenir une reprise de lien lorsque l'un des parents est suspecté ou accusé d'abus ou de faits de maltraitance sur l'enfant ?

Comment pouvoir travailler en réseau, bénéficier d'une interdisciplinarité qui permet une meilleure efficacité de l'intervention ?

Les questions se posent aux professionnels de l'accompagnement familial et social et demeurent souvent sans réponses.

Au long de cette journée nous vous invitons à en débattre et à échanger autour de spécialistes du champ de la famille et de l'enfant de ces incertitudes, de ces questionnements.

PROGRAMME

A partir de 8h30 Accueil des participants

MATIN

9h00 OUVERTURE

Monsieur Jacques ARGELES,
Consultant en secteur social

9h15 - 11h

La parentalité au cœur de politiques familiales

Gérard NEYRAND, Professeur de Sociologie (Université Paul Sabatier Toulouse)

Depuis 2007 une Loi pour une plus meilleure protection des enfants et des familles

Fabienne QUIRIAU, Directrice Générale de la CNAPE

11h - 11h15 Pause

11h15 - 12h30

Recueillir la parole de l'enfant : un exercice complexe...

Hélène ROMANO (Dr en psychopathologie, expert près les tribunaux, Creteil)

L'expert face à la parole de l'enfant, peut-on parler d'aliénation parentale ?

Dr Roland COUTANCEAU, Psychiatre, expert et Président de la LFSM

APRES-MIDI

12h30 - 13h45 Repas libre

13h45 - 14h45

Le Juge face aux violences familiales et à la parole de l'enfant

Odile BARRAL (Juge des enfants TGI de Toulouse)

Marc JUSTON (Président du TGI de Tarascon, Juge aux Affaires Familiales)

14h45-16h15

Comment accompagner les familles face à ses situations ?

Dr Roland COUTANCEAU, Psychiatre, expert et Président de la LFSM

16h15 - 16h30

CONCLUSION